PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de **la séance ordinaire du Conseil** tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 22 novembre 2021.

SONT PRÉSENTS : Le maire Eric Westram

Les conseillers Marie-Elaine Pitre

Carla Brown Stéphanie Nantel René Villeneuve Melissa Monk

Philip Panet-Raymond

ÉGALEMENT PRÉSENTS: La greffière Me Catherine Adam

Le directeur général Guy Benedetti

À 19 h 33, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-354

1.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2021

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté, en y ajoutant un item au point 11.8 intitulé « ST-226 – Services professionnels pour le plan de mobilité – Étude avant-projet R-117 et chemin de la Grande-Côte – augmentation de contrat ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-11-355

2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté sans être lu, chacun des membres du Conseil en ayant reçu copie avant la veille de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 CORRESPONDANCE OFFICIELLE

Dépôt de la lettre de revendications de monsieur Gaétan Bernier, citoyen de Rosemère.

4 URBANISME

4.1 RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Aucun point.

4.2 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aucun point.

2021-11-356

4.3 PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.)

CONSIDÉRANT le Règlement 804 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichages traitées par le service permis et inspections;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) et du chef du service Permis et inspections ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Stéphanie Nantel, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

- a) D'approuver le projet de réaménagement du stationnement commercial pour le commerce situé au **212**, **boulevard Labelle** ;
- b) D'approuver le projet de réaménagement du stationnement commercial pour le commerce situé au **214, boulevard Labelle** à la condition que la portion dérogatoire soit modifiée pour être conforme au règlement de zonage, soit l'aménagement d'un écran protecteur de 3 mètres de profondeur, ou simplement retirée ;
- c) D'approuver l'ajout d'une enseigne sur bâtiment pour la clinique Les Belles Lumières, située au 332 C, chemin de la Grande-Côte, à la condition que le fond de l'enseigne soit beige et son lettrage noir;
- d) D'approuver la demande de régularisation d'une enseigne sur bâtiment et la modification de la façade du bâtiment du commerce Belleflamme situé au 253 A, boulevard Labelle;
- e) D'approuver l'ajout d'une enseigne sur poteau pour la nouvelle clinique « Atelier Prostho » située au **274, chemin de la Grande-Cote** ;
- f) D'approuver la modification de la couleur du revêtement extérieur de beige à blanc (peinture) et d'approuver l'ajout d'une nouvelle enseigne sur bâtiment et d'une nouvelle enseigne sur socle pour le commerce Centre de santé du cheveu situé au **236**, **boulevard Labelle**, avec les conditions suivantes :
 - Que l'enseigne sur socle soit modifiée pour que la bulle ne ressorte pas de son cadre ;
 - Que la taille du descriptif (clinique capillaire/coiffure bio naturelle) de l'enseigne sur socle soit réduite pour que la superficie qu'il utilise soit diminuée par rapport à la superficie totale de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

6 AUTRE RÉGLEMENTATION

2021-11-357

6.1 780-16 – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 ET SES
AMENDEMENTS, CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
– AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Carla Brown donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 780-16 modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement et dépose le projet de règlement.

2021-11-358

6.2 860-04 – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 860-01 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 3.10 « HORAIRE DES COLLECTES MUNICIPALES » - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Carla Brown donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement numéro 860-04 amendant le Règlement 860-01 et ses amendements afin de modifier l'article 3.10 « Horaire des collectes municipales » et dépose le projet de règlement.

7 CONSEIL

2021-11-359

7.1 NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* le Conseil a l'obligation de désigner un maire suppléant pour la période qu'il désigne;

CONSIDÉRANT que l'article 4.3.1 du Règlement 850-2, établissant les règles de régie interne des séances du Conseil de la Ville de Rosemère, fixe cette période à 4 mois;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Carla Brown, il est

RÉSOLU de désigner la conseillère Melissa Monk pour agir à titre de mairesse suppléante à partir du 22 novembre 2021 jusqu'au 22 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

2021-11-360

8.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES EMBAUCHÉS POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 17 NOVEMBRE 2021</u>

Conformément à l'article 2.1 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats

et de former des comités de sélection », le directeur général dépose la liste des employés temporaires embauchés pour la période se terminant le 17 novembre 2021.

9 SERVICES JURIDIQUES

2021-11-361

9.1 NOMINATION DES ÉLUS SUR LES DIVERS COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par tous les membres du Conseil, il est

RÉSOLU de procéder aux nominations suivantes :

- Commission administrative : Tous les membres du Conseil
- Comité de démolition : Tous les membres du Conseil
- Comité consultatif d'urbanisme :
 - Stéphanie Nantel
 - 2. René Villeneuve

De modifier la résolution 2019-02-052 afin de remplacer le nom du « comité citoyen en environnement » par « comité consultatif en environnement »

- Comité consultatif en environnement :
 - 1. Marie-Élaine Pitre
 - 2. Stéphanie Nantel
- Comité de retraite :
 - 1. René Villeneuve
 - 2. Philip Panet-Raymond (substitut)
- Office d'habitation Thérèse-de Blainville :
 - 1. Carla Brown
- Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine :
 - 1. Philip Panet-Raymond, membre
 - 2. René Villeneuve (substitut)
 - 3. Melissa Monk (substitut)
- Régie intermunicipale de Police Thérèse-De Blainville :
 - 1. Mélissa Monk, représentante et déléguée substitut

De modifier le titre de la résolution 2018-11-400 comme suit « COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA VILLE DE ROSEMÈRE - NOMINATIONS », ainsi que de remplacer les termes « comité de sécurité routière de la RIPTB » par « comité de sécurité routière de la ville de Rosemère » dans le résolu.

De procéder à la nomination de Madame Carla Brown au Comité de sécurité routière de la ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 FINANCES

10.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS – DU 4 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 2021</u>

Conformément aux articles 4.5 et 4.6 du Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des déboursés totalisant la somme de 6 317 102,00 \$ pour la période du 4 octobre au 15 novembre 2021.

10.2 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES AUTORISÉES – DU 27 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2021</u>

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 920 « Règlement déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection », la directrice du service des Finances et trésorière dépose la liste des commandes approuvées par les fonctionnaires de la Ville.

2021-11-362

10.3 <u>COTISATION ANNUELLE 2022 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC</u> (UMQ)

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par la conseillère Marie-Elaine Pitre, il est

RÉSOLU de verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 18 085,21 \$ taxes incluses, correspondant à la cotisation annuelle de la Ville de Rosemère pour l'année 2022, incluant la tarification pour les services du Carrefour du capital humain.

Codes budgétaires : 02 111 00 494 - 8 902,16 \$, taxes incluses

(cotisation annuelle basée sur le décret de la population)

02 163 00 494 - 9 183,05 \$, taxes incluses

(tarification au Carrefour du capital humain basée sur la

masse salariale)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11 <u>PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS</u>

2021-11-363

11.1 COMITÉ AD HOC EN PATRIMOINE IMMOBILIER

CONSIDÉRANT que la MRC Thérèse-de-Blainville a formé un comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire participer à ce comité étant donné son intérêt dans la protection du patrimoine et de sa restauration;

CONSIDÉRANT que les villes participantes doivent nommer une personne responsable afin de représenter la Ville auprès du comité;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU de désigner Mme Nathalie Legault, directrice du service de Planification et développement durable du territoire, comme personne autorisée et représentante de la Ville de Rosemère auprès du comité ad hoc mixte en patrimoine immobilier de la MRC Thérèse-de-Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-364

11.2 <u>ST-153 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC HARDY – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET PAIEMENT DU CERTIFICAT 4F</u>

CONSIDÉRANT que le contrat du réaménagement et de la mise aux normes du parc Hardy a été octroyé à la compagnie Terrassement Limoges et fils par la résolution 2020-04-128 pour un montant total approximatif de 242 919,99 \$ taxes en sus:

CONSIDÉRANT que des travaux contingents ont été approuvés au montant de 1 137,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux sont complétés et qu'il y a lieu de rembourser le 5 % final de la retenue contractuelle;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour au montant de 232 247,83 \$ taxes en sus, respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du chef de service Infrastructure datée du 3 novembre 2021:

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

De procéder à l'acceptation finale des travaux et au paiement du décompte progressif numéro 4F à la compagnie Terrassement Limoges et fils, totalisant un montant de 11 059,42 \$ taxes en sus pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes du parc Hardy;

D'autoriser ce paiement à même le Règlement d'emprunt 900.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-365

11.3 HM-149 – ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DE L'EAU USÉE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2022 AU 31 JANVIER 2023

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté la Ville de Terrebonne pour procéder, au nom du regroupement d'achats, à l'appel d'offres pour l'approvisionnement en produits chimiques requis pour le traitement de l'eau pour l'année 2022, conformément à la résolution 2021-08-281;

CONSIDÉRANT que 12 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité et la recommandation du mandataire;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le **traitement de l'eau potable** pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 307 601,00 \$, taxes en sus. D'autoriser la dépense à même le poste budgétaire 02 421 00 635 du fonds général.

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour le **traitement de l'eau usée** pour la période du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023 par item, selon les prix unitaires, pour un montant total approximatif de 334 633,00 \$, taxes en sus. D'autoriser la dépense à même le poste budgétaire 02 521 00 635 du fonds général.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-366

11.4 <u>AUTORISATION DE RÉPARATION – MOTEUR ET POMPE DE DISTRIBUTION</u> P-506

CONSIDÉRANT que la pompe est présentement en arrêt puisqu'elle est hors fonction;

CONSIDÉRANT que la pompe de distribution est démontée et en attente pour sa remise à neuf chez Atelier Moteur Pompe;

CONSIDÉRANT que la pompe P-506 est une des plus grosses pompes pour fournir les hautes demandes d'eau;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller René Villeneuve, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU

D'octroyer le mandat de remise à neuf du moteur et de la pompe de distribution P-506 à Atelier Moteur Pompe, pour la somme de 42 063,00 \$ taxes en sus;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire 22 200 40 101 dont le financement a été autorisé par fonds de roulement par la résolution 2021-07-255.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-367

11.5 TP-181 – ACHAT DE SEL POUR LA SAISON 2021-2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a renouvelé le mandat d'appel d'offres à l'UMQ pour le regroupement d'achat de sel de déglaçage des chaussées (Chlorure de sodium) pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à la compagnie Compass Minerals Canada Corp., plus bas soumissionnaire conforme, qui a été entériné par le comité exécutif de l'UMQ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

D'entériner l'adjudication du contrat pour l'utilisation du sel de déglaçage des chaussées (Chlorure de sodium) au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Compass Minerals Canada Corp., au prix de 75,13 \$ la tonne métrique, taxes en sus, incluant le transport, pour un montant minimal de 60 104 \$, taxes en sus, et pour un montant maximal de 90 153 \$, taxes en sus, pour la saison 2021-2022.

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire 02 331 00 635 du fonds général.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-368

11.6 <u>TP-241 – MODIFICATION DE CONTRAT – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS</u>

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-350 octroyant le contrat TP 241 - Collecte, transport et disposition des déchets à la compagnie Enviro Connexions pour les années 2021 à 2025:

CONSIDÉRANT que les incidences de la pandémie de la COVID-19 liées au confinement et à la continuation du télétravail ont engendré une augmentation de la quantité des matières résiduelles mise au chemin par les résidents;

CONSIDÉRANT que l'ajout de collectes supplémentaires de déchets les semaines du 22 novembre et du 20 décembre 2021 est nécessaire pour pallier à cette augmentation;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

De modifier le contrat TP-241 - Collecte, transport et disposition des déchets octroyé à la compagnie Enviro Connexions pour les années 2021 à 2025, par l'ajout de deux collectes additionnelles pour un montant total approximatif de 28 900 \$, taxes en sus;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire 02-461-10-446 du fonds général.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-369

11.7 TP-241 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-09-350

CONSIDÉRANT la résolution 2020-09-350 octroyant le contrat TP 241 - Collecte, transport et disposition des déchets à la compagnie Enviro Connexions pour les années 2021 à 2025 pour un montant total de 3 236 518,00 \$ taxes en sus, représentant l'option B;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bonifier la fréquence des collectes et se prévaloir de l'option A du devis, représentant une économie 14 456 \$ pour les années 2022 à 2025 ;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

De modifier la résolution 2020-09-350 octroyant le contrat TP-241 pour la collecte, le transport et la disposition des déchets à la compagnie Enviro Connexions pour les années 2021 à 2025, avec deux possibilités de renouvellement pour les années 2026 et 2027, afin d'opter pour l'option A pour les années 2022 à 2025, pour un montant total de 1 805 641 \$ taxes en sus;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire 02-461-10-446 du fonds général.

La présente résolution tient lieu de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-370

11.8 <u>ST-226 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PLAN DE MOBILITÉ – ÉTUDE AVANT-PROJET R-117 ET CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – AUGMENTATION DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT que le mandat pour l'étude avant-projet pour le plan de mobilité R-117 et chemin de la Grande-Côte a été octroyé par la résolution numéro 2021-04-130 à CIMA+ pour un montant approximatif de 79 300 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT les frais d'avenant de 23 100 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au règlement d'emprunt 937;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller Philip Panet-Raymond, appuyée par le conseiller René Villeneuve, il est

RÉSOLU

D'accepter la demande d'avenant en date du 5 août 2021 au coût de 23 100 \$ taxes en sus de CIMA+ pour les coûts supplémentaires de comptages de circulation et analyses de capacité, entre autres pour le chemin de la Grande-Côte;

D'autoriser ce paiement à même le Règlement d'emprunt 937.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 SERVICES COMMUNAUTAIRES

Aucun point.

13 ÉNONCÉS SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

14 VARIA

15 <u>SECONDE PÉRIODE DE QUETIONS</u>

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

16 CLÔTURE

2021-11-371

Sur proposition de la conseillère Carla Brown, appuyée par la conseillère Marie-Elaine Pitre la séance est levée à 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram Maire Me Catherine Adam Greffière